



Communiqué de presse

18 mai 2018

Réaction à la décision du Conseil d'Etat sur les tarifs réglementés de vente d'électricité

ENGIE prend acte de la décision du Conseil d'Etat sur sa requête, publiée ce jour, jugeant que les tarifs réglementés de vente d'électricité sont contraires au droit européen, en l'absence de mécanisme de réexamen périodique et compte tenu de leur application trop large englobant les clients particuliers mais également les clients professionnels.

ENGIE se félicite de cette avancée bénéfique aux consommateurs professionnels qui disposeront d'un véritable choix grâce à des prix plus compétitifs. Ils auront plus facilement accès aux offres innovantes proposées par l'ensemble des fournisseurs, comme celles d'ENGIE.

ENGIE regrette néanmoins que le Conseil d'Etat ait retenu une analyse différente de celle du 19 juillet 2017, qui avait considéré, pour d'autres motifs, que le maintien des tarifs réglementés de vente de gaz naturel était contraire au droit européen, après avoir sollicité l'avis de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Ainsi, ENGIE sera attentive à ce que les tarifs réglementés de vente d'électricité aux clients particuliers fassent l'objet d'un réexamen périodique permettant aux fournisseurs alternatifs de proposer des offres compétitives pour être en mesure de concurrencer efficacement l'opérateur historique.

En effet, ENGIE considère que le maintien des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les particuliers ferait perdurer une profonde distorsion de concurrence sur les marchés de l'énergie où se confrontent les mêmes acteurs et conforte excessivement la position dominante de l'opérateur historique en électricité en France.

Il appartiendra aux autorités et tribunaux européens, qui n'ont pas été sollicités, contrairement à ce qui avait été fait pour les tarifs réglementés de vente de gaz naturel, de faire connaître leur point de vue.



A propos d'ENGIE

Nous sommes un groupe mondial de l'énergie et des services, qui repose sur trois métiers clés : la production d'électricité bas carbone, notamment à partir de gaz naturel et d'énergies renouvelables, les infrastructures énergétiques et les solutions clients. Portés par notre ambition de contribuer à un progrès harmonieux, nous relevons les grands défis mondiaux comme la lutte contre le réchauffement climatique, l'accès à l'énergie pour tous, ou la mobilité, et proposons à nos clients particuliers, entreprises et collectivités des solutions de production d'énergie et des services qui réconcilient intérêts individuels et enjeux collectifs.

Sobres en carbone, nos offres intégrées, performantes et durables s'appuient sur les technologies digitales. Au-delà de l'énergie, elles facilitent le développement de nouveaux usages et favorisent de nouveaux modes de vie et de travail.

Notre ambition est chaque jour portée par chacun de nos 150 000 salariés dans 70 pays. Avec nos clients et nos partenaires, ils constituent une communauté d'*imaginative builders* qui imaginent et construisent aujourd'hui des solutions d'avenir.

Chiffre d'affaires 2017 : 65 milliards d'euros. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices financiers (CAC 40, BEL 20, Euro STOXX 50, STOXX Europe 600, MSCI Europe, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, Euro STOXX Utilities, STOXX Europe 600 Utilities) et extra-financiers (DJSI World, DJSI Europe et Euronext Vigeo Eiris - World 120, Eurozone 120, Europe 120, France 20, CAC 40 Governance).

Pour en savoir plus : www.engie.com

Contact presse :

Tél. France : +33 (0)1 44 22 24 35

Courrier électronique : engiepress@engie.com

Contact relations investisseurs :

Tél. : +33 (0)1 44 22 66 29

Courrier électronique : ir@engie.com

